

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020

Objet : Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 18.845,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 18.845,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 10.345,00 EUR à l'asbl Picol, Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken pour la réalisation du projet « Ouvrez votre fenêtre »;
- 2) 5.000,00 EUR à l'asbl La Belle Hip Hop pour l'organisation de l'événement « La Belle Hip Hop 2020 »;
- 3) 2.500,00 EUR à l'asbl Centre d'œuvre de mérode de la Paroisse des Minimes pour son fonctionnement;
- 4) 1.000,00 EUR à l'asbl Best of Violin pour son fonctionnement.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 77210/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :